

Comité Rhône et Métropole de Lyon Échecs

COMPTE RENDU CODIR Le 15 Décembre 2022

Au siège du CRMLE – 28 rue Julien – 69110 Lyon

<u>Présents</u>: G. Bellet

D. Pascal Ch. Mathieu

B. Demaille (en audioconférence)

Excusés: M. Lefevre

B. GinosyanM. PlatretT. ParisC. Crombet

ORDRE DU JOUR

- 1. Finances
- 2. Demande d'aide Champion.ne.s de France Jeunes
- 3. Calendrier
- 4. Circuit jeunes
- 5. Championnats scolaires
- 6. Candidatures championnat jeunes 2023
- 7. Préparation AG 2023
- 8. Droit de réponse compte rendu codir 15/10/2022

Début de la réunion: 18h40

Point financier

L'augmentation du nombre de licenciés va avoir un impact positif sur la part licences reversée au CRMLE.

La Métropole de Lyon a attribué une subvention de 1000 € ciblée sur l'organisation d'une compétition à son nom.



Aide financière aux Champions et Championnes de France Jeunes

Le CRMLE a été sollicité pour aider les deux champions de France 2022 pour leur participation aux championnats d'Europe et du monde. Le Comité Directeur du CRMLE accordera 250 € d'aide à Félix BORNE et Sarah DJIDJELI pour leur participation aux championnats du monde (Olbia, Batumi) et d'Europe (Antalya).

Calendrier

- Le Rapide de la Métropole de Lyon : Suite aux problème de salle, cette compétition est décalée au 28 janvier 2023. Les inscriptions s'effectueront via un compte HelloAsso.
- L'assemblée générale ordinaire du CRMLE se déroulera le 25 mars 2023 à 14h00 au siège du CRMLE.
- Le rapide jeunes de l'Echiquier des Lions se déroulera le 14 janvier 2023. L'ensemble du calendrier des tournois des Rapides Jeunes est maintenant complet et en ligne sur le site internent du comité.
- Un championnat Rhône et Métropole de Lyon individuel est relancé et se déroulera lors du weekend de l'Ascension les 19-20-21 Mai 2023. Le CRMLE recherche un lieu pour cette compétition (Proposition à adresser au président Georges BELLET).

• Prochain Comité Directeur : Jeudi 2 Mars 2023 20h en Visio-conférence

Circuit des Rapides Jeunes

L'ensemble des dates est arrêté. Christophe MATHIEU en assure toujours la gestion.

<u>Rappel</u>: La mallette contenant l'ensemble du dispositif de saisie papiweb est disponible pour ces tournois à condition qu'une personne responsable du club organisateur soit formé à son utilisation et que le matériel soit rendu sans modification du paramétrage initial et rangé selon les instructions contenues dans la mallette.

Scolaires

Championnats Scolaires CRMLE:

La fin du zonage de la phase départementale des compétitions scolaires par équipes, décidée lors du dernier comité directeur, pose un problème à certains clubs lyonnais, notamment avec le choix de Chuzelles comme lieu d'accueil de cette compétition.

Le Comité Directeur rappelle :

- Que suite à l'appel à candidature, il n'y a eu qu'un seul dossier de déposé, celui de Chuzelles par l'EC Corbas-Moins
- Qu'un nouveau règlement de la phase départemental des compétitions scolaires par équipe a été rédigé et validé par les instances supérieurs (Ligue et FFE) suite au nouveau règlement des championnats de France scolaire établi par la FFE.

Le comité directeur débat (de nouveau) sur le bien-fondé du zonage, de la situation du jeu d'échecs chez les scolaires, de la participation supposée ou réelle des écoliers et des collégiens dans ce type de compétition, etc.

Tout le monde convient qu'il est difficile d'amener des collégiens ou des écoliers dans des compétitions relativement distant de leurs établissements scolaires. Mais le principe de cette première compétition scolaire est de qualifier <u>des équipes</u> pour une phase académique puis nationale, qui par définition est tout sauf locale.

Afin de traiter le court terme, il est convenu les points suivants :

- <u>Si</u> la ligue et la FFE acceptent une dérogation et un changement de règlement de la compétition scolaire phase départementale, le CRMLE acceptera la proposition d'un nouveau zonage pour la saison 2022-2023, avec notamment l'organisation d'une compétition sur Lyon comme l'a proposé Yves Guillerme dans son email du jour (Lieu : MJC Sans Souci).
- Les places qualificatives (4 équipes pour chaque type de compétition Ecole/Collège) pour la phase académique du CRMLE seront reventilées de la façon suivante :
 - o 1 place pour le tournoi sur Chuzelles et une pour le tournoi lyonnais,

o Les deux dernières places seront attribuées aux établissements arrivant 3^{ième} et 4^{ième} lors de la fusion des classements des deux compétitions.

Comme cela avait été évoqué avec plusieurs clubs et lors du dernier CoDir, Didier PASCAL propose d'organiser une visio conférence pour évoquer le sujet des scolaires notamment des établissements participants au dispositif national Class'Echecs. Cette réunion sera programmée sur la 1^{ière} quinzaine de janvier.

Points divers

Championnats CRMLE Jeunes 2023 : Deux candidatures ont été reçues celle de Léo Lagrange Décines et celle de l'EC Corbas-Moins.

Le Comité Directeur retient la candidature du club Léo Lagrange Décines (Gymnase Becquerel) pour le 21/22/23 Octobre 2023.

Droit de réponse au CR du 15 octobre 2022 : Aucun droit de réponse n'est accordé à la suite de la publication du CR du CoDir du 15 octobre 2022 qui rappelle la position du CRMLE lorsqu'il est mis en cause.

Fin de la réunion : 20h45

Le président G. Bellet

Sottt

Secrétaire de séance D. PASCAL

Mail